

## **CH\_VB 2000-2712 9 vom 9. Januar 2001**

Bundesverwaltung, 2001-01-09, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2000-2712\\_9](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-2712_9)

FR: CH\_VB 2000-2712 9 du 9 janvier 2001

IT: CH\_VB 2000-2712 9 del 9 gennaio 2001

### **Erwägungen**

#### **E. 9**

Aéroport International de Genève (AIG) Demande d'approbation des plans pour l'extension du parking P 51 Requérant: Aéroport International de Genève, 1215 Genève 15. Maître d'œuvre: C. Fischer SA, A. Fontaine, Barthassat & Bailo, Ingénieurs civils; Frei, Stefani SA, Architectes, 112, route de Florissant, 1206 Genève. Objet: Parking P51, rénovation et surélévation niveau 4, 5 et 6, accès route de l'Aéroport; installation de deux ascenseurs et deux blocs WC; modification des façades; création de trois sorties de secours côté route de Pré-Bois. L'objet de la présente demande se trouve entièrement dans la zone destinée à l'aéroport, sur la commune de Meyrin. Procédure: Les compétences et procédures en matière d'approbation des plans sont régies par les art. 37 à 37h de la loi sur l'aviation (LA; RS 748.0), dans sa teneur du 18 juin 1999 (en vigueur depuis le 1er janvier 2000) et par les dispositions de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA; RS 748.131.1), dans sa teneur du 2 février 2000 (en vigueur depuis le 1er mars 2000). Audition: Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) consulte directement le canton de Genève et les organes fédéraux intéressés. Le canton procède à l'audition des communes intéressées et des parties concernées. Enquête publique: Le dossier de demande peut être consulté du 9 janvier au 9 février 2001 auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Police des constructions, rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8. Opposition: Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (PA; RS 172.21) peut faire opposition auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, Section installations et affaires économiques, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne, durant le délai de mise à l'enquête publique.

#### **E. 10**

125 082 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.